

Je suis enceinte, mon mari pourra t il se faire regulariser?

Par tawba, le 07/04/2011 à 13:57

Bonjour,

en ce moment je vis dans une situation delicate...

je suis etudiante, je suis venu en france depuis l'age de 3 ans, j'ai une carte de residant de 10 ans... je me suis marié en tunisie, mais mon mari n'a pas de papiers pour qu'il puisse rester avec moi ici, il est deja venu avec un visa d'affaire C.

de plus, le problème je ne travaille pas encore pour pouvoir proceder au regroupement familial..

La je suis enceinte de 4 mois, est ce que avec ce petit bébé mon mari pourra se faire regulariser?

je vous remercie d'avance pour vos reponses

cordialement

Par Domil, le 07/04/2011 à 14:03

non. L'enfant ne sera pas français, vous n'êtes pas Française, donc vous devez avoir un revenu stable et un logement pour faire la procédure de regroupement familial

Par tawba, le 07/04/2011 à 20:59

d'accord, je vous remercie pour votre reponse

Par cathy410, le 27/04/2011 à 21:46

bonjour si ton enfant est née en france il sera francais beaucoup d etranger non pas de papier et il sont fait des enfants chez nous et la l enfant est francais

Par Domil, le 27/04/2011 à 23:14

[citation]bonjour si ton enfant est née en france il sera francais[/citation] attention, ceci est totalement faux.

Un enfant né de parents étrangers est étranger, même né en France. Il ne deviendra Français qu'à sa majorité, s'il vit encore en France et qu'il respecte la condition de durée de résidence

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **13:52**

Attention, arnaque